

DÉLIBÉRATION n° 22-034 de la séance du 08/11/2022
OBJET : Recrutement de vacataires pour le fonctionnement du conseil médical et en appui au service médecine de prévention

L'an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

Mmes Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l'unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MÉDICAL ET EN APPUI AU SERVICE MÉDECINE DE PRÉVENTION

EXPOSÉ

Les médecins agréés qui instruisent les dossiers présentés au conseil médical et participent à ses séances sont aujourd'hui rémunérés sous la forme d'honoraires. Au vu de l'évolution de la réglementation, il convient aujourd'hui de les rémunérer sous forme de vacations selon un tarif horaire brut identique de 174 €.

Parallèlement, il apparaît opportun, en appui au service médecine du travail, de pouvoir recourir à des médecins vacataires de manière à faire face à des surcroûts d'activité ponctuels ou pour répondre à des besoins spécifiques et déterminés. Il est proposé de fixer le tarif horaire brut de ces vacations à 82 €.

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la sécurité sociale, et notamment son article D311-1 ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er};

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à recruter des médecins agréés vacataires pour l'instruction des dossiers et la participation aux séances du conseil médical ;
- **Fixe** le tarif de vacation horaire brut des médecins agréés à 174 € pour l'instruction des dossiers et la participation aux séances du conseil médical ;
- **Autorise** le Président à recruter des médecins vacataires pour des missions ponctuelles d'appui au service médecine du travail ;
- **Fixe** le tarif de vacation horaire brut de ces médecins à 82 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD